



Conseil économique et social

Distr. générale
6 avril 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

Session d'organisation, 27 avril 2023

Session de fond, 30 mai-30 juin 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de coordination : appui du système
des Nations Unies à l'Agenda 2063

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par l'ONU à l'appui de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Dans la perspective de la réunion de bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en juillet 2023 à Rome, le rapport est centré sur le rôle des systèmes alimentaires dans le développement durable en Afrique.

Il fournit une vue générale des projets et activités mis en œuvre par le système des Nations Unies pour aider les pays africains à faire que les systèmes alimentaires puissent donner toute la mesure de leur potentiel pour la croissance économique grâce à l'agro-industrialisation, à l'innovation et à la création d'emplois. Il passe en revue les mesures prises pour renforcer le capital humain en améliorant la nutrition et en tirant parti de projets agricoles pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des populations vulnérables. Il donne un aperçu des initiatives mises en œuvre pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et la stabilité, ainsi que pour accroître la résilience et répondre aux situations d'urgence. Il présente des mécanismes de financement novateurs destinés à transformer les systèmes alimentaires et comprend un résumé des principaux efforts de sensibilisation.

Il met en exergue les progrès accomplis dans la promotion d'une coordination plus forte entre les entités des Nations Unies et avec l'Union africaine.

* [E/AC.51/2023/1](#).

** Le présent document a été soumis après la date prévue en raison de retards dans le processus d'approbation du document.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/254](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Il porte sur l'action programmatique du système des Nations Unies en matière d'alimentation, de nutrition et d'agriculture, avec un accent particulier sur les activités entreprises en 2022.

2. Dans son rapport sur sa soixante-deuxième session ([A/77/16](#)), le Comité du programme et de la coordination s'est félicité des efforts déployés par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour aider les pays africains à planifier et à définir leur bouquet énergétique, à mettre en valeur de nouvelles sources d'énergie de substitution, à promouvoir la croissance économique et à renforcer leur capital humain grâce à des investissements dans le secteur de l'énergie, ainsi qu'à mobiliser des financements dans le cadre de projets à effet catalyseur. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse sienne la recommandation du Secrétaire général de faire du développement des énergies durables et renouvelables le point d'ancrage d'une reprise durable et inclusive et la pierre angulaire de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique (voir [E/AC.51/2022/14](#), par. 64)¹. Il a aussi recommandé que l'Assemblée générale demande au Bureau de la Conseillère spéciale de continuer de s'employer à renforcer la coopération et le plaidoyer au niveau mondial en faveur de l'Agenda 2063 et la capacité de l'Afrique d'adopter des énergies renouvelables et de parvenir à un développement durable.

3. Tout au long de l'année 2022, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a continué de s'acquitter de son mandat de promotion d'une collaboration plus étroite entre les entités des Nations Unies, les institutions de l'Union africaine et les États Membres africains en matière d'accès à l'énergie sur le continent. On trouvera de plus amples informations à ce sujet à la section III du présent rapport. Grâce à ces efforts, les entités du système des Nations Unies ont compris que l'appel mondial en faveur d'une transition énergétique juste devait prendre en compte les points de départ et besoins divers des différents États membres africains et qu'il fallait considérer l'accès à l'énergie en Afrique et dans d'autres pays en développement comme une priorité essentielle. Cet appel a abouti à l'élaboration d'un nouveau programme de travail sur la transition juste adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors de sa vingt-septième session (voir la décision 1/CP.27 sur le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh).

4. Dans son rapport de 2022, le Comité du programme et de la coordination a déjà souligné le rôle de l'énergie dans l'augmentation de la productivité du secteur agroalimentaire en Afrique. Les discussions menées par l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique tout au long de l'année 2022 ont permis de mieux appréhender l'effet d'entraînement que peuvent avoir les systèmes énergétiques et alimentaires, facilitant ainsi une accélération du développement durable. En particulier, si l'énergie est un moteur du développement indispensable pour progresser dans n'importe quel domaine, les systèmes alimentaires ont un effet sur la résilience des structures de développement. Par conséquent, une meilleure coordination des efforts visant à améliorer l'accès à l'énergie et de ceux visant à améliorer la chaîne de valeur des systèmes alimentaires,

¹ L'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité dans sa résolution [76/236](#).

conjuguée aux innovations technologiques de la révolution numérique, pourrait être un gage de résilience et de durabilité en Afrique.

5. À cet égard, le présent rapport fait le point sur le soutien apporté par les Nations Unies à l'Agenda 2063 en évaluant les programmes, projets et autres activités mis en œuvre par le système des Nations Unies pour promouvoir des systèmes alimentaires résilients, efficaces et durables en Afrique. En particulier, du point de vue de la croissance économique et du développement, et compte tenu du fait que 70 % de la population du continent dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, l'existence de systèmes alimentaires durables, innovants, inclusifs et résilients retentit directement sur la progression de l'industrialisation dans l'agro-industrie, l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'inclusion et l'atteinte d'un niveau de vie élevé pour tous (objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9 et 10 et objectifs 1, 4, 5, 6 et 18 de l'Agenda 2063). Du point de vue du capital humain, il est essentiel d'avoir des systèmes alimentaires efficaces pour éliminer la faim en Afrique et garantir que la population soit en bonne santé et bien nourrie (objectifs de développement durable n^{os} 2 et 3 et objectifs 1 et 3 de l'Agenda 2063). Par ailleurs, une bonne santé et une bonne nutrition sont essentielles à la réussite scolaire des enfants (objectif de développement durable n^o 4 et objectif 2 de l'Agenda 2063). En outre, compte tenu du fait que la moitié de la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes, les systèmes alimentaires durables peuvent également contribuer à l'égalité des genres (objectif de développement durable n^o 5 et objectif 17 de l'Agenda 2063). Du point de vue de la cohésion sociale et de la gouvernance, les systèmes alimentaires peuvent permettre la mise en place de partenariats solides qui renforcent les liens entre le développement, la paix et la stabilité (objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17 et objectifs 11, 12, 13, 14 et 19 de l'Agenda 2063). Pour ce qui est de la durabilité environnementale, des systèmes alimentaires résilients et adaptés au climat sont essentiels pour promouvoir l'efficacité énergétique, assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques (objectifs de développement durable n^{os} 7, 11, 12, 13, 14 et 15 et objectif 7 de l'Agenda 2063). Enfin, d'un point de vue financier, les systèmes alimentaires durables sont essentiels pour permettre aux pays africains de s'approprier leurs processus de développement (objectif de développement durable n^o 17 et objectif 20 de l'Agenda 2063).

6. Le présent rapport met en évidence les domaines d'action stratégiques dans lesquels les entités du système des Nations Unies peuvent contribuer à inverser la tendance actuelle à une détérioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique résultant, entre autres, des crises mondiales en cours². En outre, il contient des propositions sur les moyens de tirer parti de l'effet multiplicateur des systèmes alimentaires durables sur la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 afin d'accélérer les progrès. On y trouvera également un point sur l'action menée par les mécanismes de coordination du système des Nations Unies en Afrique aux niveaux régional et mondial.

² Les exemples figurant dans le présent rapport proviennent principalement de UN-Info et sont en ligne sur le portail de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (<https://uninfo.org>), géré par le Bureau de coordination des activités de développement. UN-Info est une plateforme numérique utilisée pour recueillir des informations sur l'appui apporté par les équipes de pays des Nations Unies à 162 pays et territoires dans la réalisation des objectifs de développement durable.

II. Appui des Nations Unies à la transformation des systèmes alimentaires

7. En septembre 2021, le premier Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'est tenu, aboutissement de 18 mois de concertation pendant lesquels ont été organisés 640 dialogues nationaux, des dialogues thématiques, régionaux et mondiaux, et des consultations des acteurs des systèmes alimentaires dans le monde entier qui ont débouché sur plus de 2 200 propositions visant à accélérer l'action. À la date du Sommet, 117 pays avaient élaboré leur feuille de route nationale en vue de la mise en place de systèmes alimentaires durables. Lorsqu'il s'est achevé, près de 300 acteurs de la société civile, États Membres et parties prenantes se sont engagés à harmoniser leurs efforts et à mettre en commun leurs connaissances, leurs ressources, leurs réseaux et leurs outils à l'appui des priorités définies par les gouvernements au sujet des systèmes alimentaires. Le Sommet a marqué le coup d'envoi d'une approche systémique en faveur d'une vision cohérente et durable des systèmes alimentaires autour des cinq domaines d'action suivants : nourrir tous les êtres humains ; encourager les solutions fondées sur la nature, promouvoir des moyens d'existence équitables, un travail décent et des communautés autonomes, renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress, et accélérer la mise en œuvre.

8. Les États Membres africains ont été le seul groupe régional à présenter une position commune au Sommet. Ils ont mis en avant les points d'entrée prioritaires pour la transformation des systèmes alimentaires du continent, s'appuyant sur la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie et sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Cette position commune poursuivait un triple but : sensibilisation, construction d'un consensus autour d'une vision commune et mobilisation en faveur de systèmes alimentaires résilients, viables et inclusifs. À cet égard, elle a mis en lumière le paradoxe d'un continent qui totalise 60 % des terres arables non cultivées de la planète, mais qui importe environ 40 % de sa nourriture selon des termes de l'échange qui restent inégaux. Ce continent, d'ici à 2030, devrait générer 1 000 milliards de dollars dans l'agro-industrie, mais également dépenser 90 milliards de dollars en importations alimentaires. La transformation des systèmes alimentaires avec le soutien du système des Nations Unies permettra aux pays africains de s'attaquer à ce paradoxe et de construire les fondations de la croissance économique et du développement durable sur le continent.

Libérer le potentiel de l'agriculture en Afrique pour stimuler la croissance économique et le développement durable

9. L'agriculture représente environ 35 % du produit intérieur brut du continent et emploie plus de 50 % de la main-d'œuvre africaine. C'est donc l'un des secteurs économiques les mieux placés pour stimuler la croissance économique et améliorer les conditions de vie d'une grande partie de la population. Afin de maximiser cette contribution, le système des Nations Unies promeut trois types d'interventions : premièrement, le développement d'une approche par chaîne de valeur visant à mesurer, évaluer et améliorer la performance des différentes chaînes de valeur qui composent les systèmes alimentaires ; deuxièmement, la mise en place d'infrastructures pour soutenir le développement agricole ; troisièmement, le renforcement du marché de l'emploi agricole.

10. L'approche par chaîne de valeur vise à tirer parti des techniques industrielles pour stimuler la production grâce à la spécialisation, à l'ajout de valeur et aux innovations technologiques. À cette fin, les entités des Nations Unies aident les pays

africains à créer et à renforcer les chaînes de valeur de certains produits agricoles. Par exemple, en Guinée-Bissau, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met en œuvre un projet visant à améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur des mangues en apportant un soutien aux agriculteurs locaux aux trois étapes de la chaîne : production, transformation locale et exportation.

11. Pour maximiser les effets du développement de la chaîne de valeur sur la promotion des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'ONUDI ont élaboré un programme baptisé Agrifood Systems Transformation Accelerator (Accélérateur de transformation des systèmes agroalimentaires). L'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires fournissent également une expertise technique pour les projets mis en œuvre dans le cadre du programme. Ce programme, fondé sur une approche intégrée du développement des chaînes de valeur, vise à appuyer les gouvernements et le secteur privé par des activités de renforcement des capacités, d'aide à l'institutionnalisation des connaissances sur les chaînes de valeur et de développement des marchés, des recommandations en vue de créer un environnement politique favorable et des solutions de réduction des risques d'investissement. L'un des projets pilotes du programme est axé sur le développement du secteur de l'huile de palme en République-Unie de Tanzanie.

12. L'approche par chaîne de valeur permet également de faciliter la promotion des produits agricoles qui présentent des qualités uniques ou des caractéristiques particulières liées à une situation géographique, à des pratiques agricoles spécifiques ou à un héritage culturel. C'est l'objectif de l'initiative « Un pays, un produit prioritaire » lancée par la FAO en Afrique en mars 2022, qui porte actuellement sur 27 pays et 17 produits agricoles. Le projet prévoit également de promouvoir la diversification économique et la réalisation d'économies d'échelle afin de développer le commerce intra-africain, en particulier dans la Zone de libre-échange continentale africaine³. À l'appui de cet objectif, la FAO et la Commission de l'Union africaine ont lancé un cadre visant à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. En outre, la CNUCED a organisé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine un atelier et un séminaire en ligne pour recenser les meilleures pratiques et diffuser des recommandations sur la manière d'utiliser les zones économiques spéciales pour intégrer les chaînes de valeur au niveau régional. Toujours en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'ONUDI réalise une cartographie des chaînes de valeur régionales afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie panafricaine visant à tirer parti des possibilités offertes par la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

13. Outre les interventions axées sur les produits qui visent à encourager la spécialisation, le système des Nations Unies soutient également l'adoption de la chaîne de valeur agricole comme moyen d'améliorer la production. Par exemple, en Guinée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a soutenu quatre projets visant à élaborer des programmes sectoriels et des chaînes de valeur dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement.

14. L'approche par chaîne de valeur a également permis de mieux comprendre les répercussions de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur la production

³ On trouvera des informations complémentaires sur la diversification des exportations agricoles en Afrique dans le rapport de la CNUCED intitulé *Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises – Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*.

alimentaire et d'adopter des mesures de riposte⁴. Par exemple, au Rwanda, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mené une étude sur les performances du secteur agricole pendant la pandémie. En Tunisie, la FAO a mis en œuvre un projet d'appui aux efforts de réponse aux répercussions de la crise COVID-19 sur les chaînes de valeur agricoles et la sécurité alimentaire.

15. L'amélioration de la production et de la productivité d'une chaîne de valeur est souvent liée à la qualité des intrants agricoles. Selon la FAO, en Afrique, seulement 35 % des cultures sont produites à partir de semences de variétés améliorées. À cet égard, le soutien des entités des Nations Unies passe également par la fourniture de semences et d'engrais améliorés, comme le fait la FAO au Gabon, ou par l'appui à la bascule vers des engrais organiques et à l'écologisation des industries agricoles, comme le fait l'ONUDI en Côte d'Ivoire.

16. L'accès à la technologie et l'innovation peuvent également offrir des solutions pour accroître la productivité agricole en Afrique. L'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins de la transformation rapide des systèmes alimentaires est l'un des domaines d'action du système des Nations Unies. Ainsi, en 2022, la CNUCED et le PNUD ont réalisé une étude, en collaboration avec le ministère angolais de l'agriculture et de la pêche, sur la promotion d'un environnement commercial compétitif et favorable aux micro, petites et moyennes entreprises grâce à la science, à la technologie et à l'innovation.

17. La création de parcs agro-industriels constitue une étape essentielle dans le développement des chaînes de valeur agricoles. Ces outils stratégiques peuvent contribuer à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles en facilitant la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage. L'ONUDI aide les États Membres à toutes les étapes du développement d'un agro-parc, des études de préfaisabilité à la promotion des investissements, en passant par la construction et l'exploitation. Elle contribue également aux efforts de la Commission de l'Union africaine visant à mettre en place des agro-parcs africains communs afin de soutenir les chaînes de valeur régionales. Le parc agro-industriel commun Zambie-Zimbabwe devrait être le premier à venir couronner ces efforts.

18. Outre les interventions liées au développement des chaînes de valeur, les Nations Unies soutiennent également la mise en place et l'opérationnalisation de projets d'infrastructure plus modestes, généralement liés à des programmes et initiatives ciblant les populations vulnérables. Ainsi, au Mali, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) construit quatre étangs piscicoles et deux jardins potagers dans le cadre d'un projet visant à accroître la résilience des communautés locales. En Guinée, la FAO a construit 10 élevages avicoles dans le cadre d'un projet visant à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes, qui prévoyait également de former une centaine de jeunes chargés de la gestion des exploitations ainsi que 10 vétérinaires chargés de leur supervision.

19. L'amélioration des conditions de travail des agriculteurs, la promotion des possibilités d'emploi et l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'agriculture sont également des domaines d'action importants pour les Nations Unies. À cet égard, l'OIT continue d'œuvrer à l'appui du renforcement des capacités des systèmes d'administration et d'inspection du travail afin de les aider à faire respecter les normes du travail. Ainsi, le projet « Commerce au service du travail décent », mis en œuvre dans 11 pays, dont 5 pays d'Afrique, vise à améliorer l'application des conventions fondamentales de l'OIT par l'amélioration des relations

⁴ On trouvera une évaluation générale sous l'angle des droits humains des effets de la pandémie de maladie à coronavirus sur le droit à l'alimentation dans le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ([A/77/177](#)).

et des conditions de travail. L'OIT fournit également un soutien programmatique et technique pour améliorer les conditions de travail dans certaines chaînes de valeur. Par exemple, l'un des objectifs de l'initiative « Chaînes d'approvisionnement durables pour mieux reconstruire » est de faire progresser le travail décent dans l'industrie de la pêche en Namibie, l'un des principaux contributeurs au produit intérieur brut du pays et sa deuxième source de recettes en devises.

20. D'autres entités des Nations Unies mettent également en œuvre des projets visant à renforcer les compétences liées à l'agro-industrie. Ainsi, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont mis en place des écoles pratiques d'agriculture qui constituent une solution globale, localisée et communautaire dans laquelle les participants « apprennent en faisant ». Chaque école a un programme d'études relatif à un domaine particulier et les étudiants inventent des solutions adaptées à leurs difficultés spécifiques. Les entités des Nations Unies ont encouragé la création de telles écoles dans plusieurs pays africains, notamment au Burundi, en Guinée, à Madagascar, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Niger, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

21. Les entités des Nations Unies facilitent également la mise en place de structures professionnelles dans le secteur de l'agro-industrie et le développement des capacités des fonctionnaires qui s'occupent de l'agro-industrie. En Somalie par exemple, la FAO apporte son appui à la création et au fonctionnement de 30 coopératives d'agriculteurs et de trois forums commerciaux d'agriculteurs et de commerçants. Au Botswana, le PNUD assure le développement des capacités du personnel du Ministère de l'investissement, du commerce et de l'industrie afin de mieux organiser et régler les échanges internationaux et d'éviter les distorsions sur le marché agricole.

Renforcer le capital humain par l'alimentation et l'agriculture

22. La sécurité alimentaire et la nutrition jouent un rôle fondamental dans le développement du capital humain. Essentielles à la santé et au bien-être, elles sont cruciales pour la réussite scolaire et pour la satisfaction des besoins de base de la population. En outre, étant donné que la plupart des exploitations agricoles en Afrique sont de petite taille, le renforcement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche offre l'opportunité d'accroître les revenus des petits exploitants, favorisant ainsi leur intégration socio-économique et l'émergence d'une classe moyenne. À cet égard, le système des Nations Unies aide les États Membres à renforcer leur capital humain de diverses manières en améliorant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture.

23. L'émaciation, le retard de croissance et la malnutrition générale ont un impact négatif sur la réussite scolaire. Bien que les pays africains soient parvenus à mettre en place l'enseignement primaire universel, les compétences en lecture, écriture et calcul des enfants africains restent inférieures à la moyenne. Les carences nutritionnelles sont l'une des causes de ce problème. En outre, les taux de scolarisation et d'achèvement des études diminuent considérablement au cours de l'enseignement secondaire, en particulier pour les filles. Cette baisse de la scolarisation est liée, entre autres, au manque de soutien apporté aux adolescentes en matière d'hygiène menstruelle à l'école et à la nécessité pour les enfants plus âgés et les jeunes des ménages à faibles revenus d'aider leur famille à joindre les deux bouts.

24. Pour apporter une solution globale à ce problème, le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les États Membres africains à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire utilisant des produits locaux. Ces programmes garantissent que les enfants reçoivent chaque jour au moins un repas nutritif qui réponde à leurs besoins nutritionnels et les aide à mieux réussir à l'école. Ils

permettent de réduire la charge de travail domestique qui pèse sur les familles, en particulier sur les femmes. En outre, dans certains cas, ils apportent également une aide directe aux familles, en espèces ou en nature, afin de compenser la contribution que les enfants apporteraient au revenu du ménage s'ils n'allaient pas à l'école. Grâce à des projets conjoints, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) complètent les interventions menées en matière d'alimentation scolaire par des services de santé pour les enfants et les adolescents visant, entre autres, à aider les adolescentes et à les encourager à continuer d'aller à l'école. En outre, l'initiative d'alimentation scolaire locale du PAM contribue au développement de l'agriculture et des économies locales en faisant appel aux petits exploitants agricoles locaux comme fournisseurs réguliers. Actuellement, le PAM soutient des initiatives de ce type dans 46 pays, dont 29 pays d'Afrique.

25. Dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, un groupe d'États Membres a mis sur pied la Coalition pour les repas scolaires afin de rétablir les programmes de repas scolaires interrompus pendant la pandémie et d'aider les pays à faible revenu à atteindre les personnes les plus vulnérables et à promouvoir des aliments sûrs, nutritifs et produits de manière durable. Coprésidée par la Finlande et la France, la Coalition comprend 77 États, dont 35 pays africains, et 81 partenaires. L'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et sept entités des Nations Unies⁵ en font également partie. En 2022, la Coalition a lancé trois initiatives pour soutenir les États Membres : a) un consortium de recherche, dirigé par la London School of Hygiene and Tropical Medicine, chargé de collecter des données et des éléments factuels sur les effets des repas scolaires et notamment d'étudier le rapport coût-avantage des interventions de santé scolaire et leurs effets sur les résultats scolaires ; b) une initiative de financement durable pour la santé et la nutrition scolaires, dirigée par la Commission de l'éducation et présidée par la Conseillère spéciale pour l'Afrique, qui vise à accroître les financements nationaux et à améliorer l'efficacité de l'utilisation des financements des bailleurs de fonds ; c) une initiative portant sur les données et le suivi, menée sous l'égide du PAM, qui vise à développer une base de données mondiale sur les programmes de repas scolaires en tant que bien public mondial afin de garantir que des données de qualité sur les programmes nationaux de repas scolaires soient disponibles dans le monde entier. En 2022, 28 pays ont utilisé les services de la Coalition et participé à ses initiatives. Ainsi, dans le cadre de l'initiative de financement durable, le Rwanda a bénéficié d'un appui qui lui a permis de repérer les déficits de financement et de trouver des solutions pour la mobilisation des ressources nationales et externes.

26. L'inclusion des femmes et des jeunes, qui constitue l'un des principaux piliers de l'Agenda 2063, est naturellement au centre de l'action des Nations Unies sur le continent. Pour atteindre cet objectif, les entités des Nations Unies collaborent avec les administrations nationales et les communautés locales et mènent des activités de sensibilisation et d'analyse. L'appui aux administrations nationales est axé sur deux domaines : l'élaboration de politiques nationales et le renforcement des capacités. Ainsi, au Cameroun, la FAO contribue à l'élaboration d'une stratégie visant à promouvoir l'entrepreneuriat agricole chez les femmes et les jeunes. En République-Unie de Tanzanie, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) aide les autorités à intégrer les normes internationales dans certaines politiques nationales afin de promouvoir l'autonomisation des femmes dans les économies verte et bleue.

27. Les activités d'appui communautaire visent à offrir aux femmes et aux jeunes vulnérables les moyens de sortir de la pauvreté et à créer des structures

⁵ Le PAM, qui assure le secrétariat de la Coalition, la FAO, le FIDA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, l'UNESCO, l'UNICEF et l'OMS.

communautaires qui contribueront à améliorer la production et la productivité. Au Cameroun et en Côte d'Ivoire par exemple, la FAO et ONU-Femmes soutiennent la création de coopératives de femmes et de jeunes dans le secteur agroalimentaire. Elles s'occupent notamment du renforcement des capacités des institutions financières afin d'améliorer la prise en compte de la dimension de genre dans les services fournis aux coopératives.

28. Les activités de sensibilisation menées en direction des communautés concernées s'accompagnent de la promotion de normes telles que les Principes d'autonomisation des femmes élaborés par ONU-Femmes avec le Pacte mondial des Nations Unies afin de fournir aux entreprises des orientations pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au travail, dans les relations commerciales et dans la société. Ainsi, au Sénégal, l'UNICEF, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) mettent en œuvre un projet visant à sensibiliser les jeunes et à les mobiliser pour qu'ils défendent leurs droits en matière de santé et de nutrition.

29. Les activités visant à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes constituent une priorité pour les entités basées au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Par exemple, en février 2022, la Vice-Secrétaire générale a organisé un séminaire-retraite pour les femmes africaines d'influence à l'ONU, afin de discuter des défis liés à la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 du point de vue des questions de genre. Les participants ont discuté, entre autres, du rôle que les systèmes alimentaires peuvent jouer dans la promotion de solutions dirigées par des femmes, autour de l'exemple de Food for Education, une organisation non gouvernementale dirigée par des femmes qui fournit des repas subventionnés aux écoles primaires au Kenya. En avril, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé une session régionale africaine du forum de la jeunesse du Conseil économique et social sur le thème suivant : « Nutrition et objectifs de développement durable : comment les jeunes peuvent-ils contribuer à nourrir l'Afrique ? ». Elle a été organisée en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'UNESCO, le PNUD, les Volontaires des Nations Unies et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse.

30. Les entités mènent également une activité d'analyse au Siège et sur le terrain qui comprend la réalisation d'évaluations visant à mieux comprendre la composante genre de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ainsi, en 2022, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a publié un document sur la sécurité alimentaire en Afrique qui traite notamment des aspects de la malnutrition liés au genre. Sur le terrain, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le FNUAP et le PNUD appuient la réalisation d'une étude concernant l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, le genre et la migration au Lesotho.

31. Les migrants, les réfugiés et les autres personnes vulnérables bénéficient également de l'appui du système des Nations Unies dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. Dans certains cas, ce soutien prend la forme d'une assistance en nature. Ainsi, au Botswana et en Mauritanie, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) distribue des rations pour éviter que les personnes relevant de sa compétence ne souffrent de la faim. En Mauritanie, l'OIM a distribué 2 000 têtes de bétail et mis en place une banque alimentaire pour le cheptel dans un camp afin de favoriser l'autosubsistance des personnes déplacées.

32. Dans d'autres cas, les entités des Nations Unies développent les capacités agricoles des migrants et des réfugiés, ainsi que des communautés qui les accueillent, afin d'accroître leurs chances d'intégration. En Angola, par exemple, le PAM et le HCR mènent des activités visant à renforcer l'autonomie des réfugiés. Au Zimbabwe, le HCR soutient les efforts visant à améliorer l'accès des ménages agricoles

vulnérables aux intrants agricoles adaptés au climat et aux systèmes de communication permettant aux agriculteurs d'accéder à des sources d'information externes.

33. Outre le soutien ciblé qu'elles apportent à certaines populations vulnérables, les entités des Nations Unies aident également les États Membres à renforcer la sécurité alimentaire et les aspects nutritionnels de leurs systèmes de protection sociale. Au Mozambique, par exemple, la FAO encourage à aborder conjointement la protection sociale, l'agriculture et la sécurité alimentaire afin d'accroître la cohérence intersectorielle. Au Zimbabwe, le PAM apporte un appui politique et technique aux fins de l'amélioration de l'interopérabilité et de la coordination des programmes de transferts en espèces.

34. L'insécurité alimentaire et la malnutrition ont de graves répercussions sur la santé des populations. Elles aggravent leur vulnérabilité et alourdissent la charge qui pèse sur les systèmes de santé nationaux. Pour faire de la nutrition un outil de prévention sanitaire, le système des Nations Unies suit l'approche « Une seule santé », qui vise à aider les États Membres à mettre en place des services de santé et de nutrition intégrés, multisectoriels et transdisciplinaires, aux niveaux local et national. Par exemple, au Sénégal, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS mettent en œuvre une série de projets visant à renforcer cette approche intégrée en tirant parti de la technologie, en améliorant les services publics et en collaborant avec les chefs religieux et les dirigeants traditionnels, entre autres.

35. Les entités des Nations Unies apportent également un soutien ciblé à des secteurs ou des communautés spécifiques. Dans certains cas, le soutien est axé sur l'élaboration ou l'amélioration des stratégies. Par exemple, en Namibie, l'OIM, ONUSIDA, l'OMS et le PAM collaborent avec les autorités nationales pour favoriser la prise en compte générale des aspects alimentaires et nutritionnels dans les programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose. Dans d'autres cas, l'action des Nations Unies consiste en une combinaison de soutien technique et de contributions financières ou en nature visant à lutter contre les effets de la malnutrition. Par exemple, l'UNICEF aide à incorporer des micronutriments dans le régime alimentaire des nouveau-nés et des enfants en bas âge en Mauritanie.

36. En matière de santé, les Nations Unies dans le domaine de la santé vise également à renforcer la capacité des pays africains à contrôler et à garantir la qualité des produits de l'agriculture et de l'élevage. Par exemple, au Cameroun, la FAO appuie la mise en place d'un programme de contrôle sanitaire pour les installations de transformation de la viande. En Guinée, l'OMS collabore avec les parties prenantes pour encourager l'application des processus de contrôle de la qualité des aliments et intégrer les meilleures pratiques en matière d'hygiène alimentaire.

Tirer parti des systèmes alimentaires pour renforcer la cohésion sociale, la paix et la stabilité

37. Source d'insécurité alimentaire, les conflits constituent la principale cause de la faim. Sept pays qui courent un fort risque de famine en 2023⁶ connaissent des niveaux élevés de violence armée. Cela étant, le lien entre alimentation et conflits n'est pas à sens unique. L'insécurité alimentaire n'est pas seulement la conséquence d'un conflit : elle peut aussi être à l'origine de tensions entre les communautés et d'une concurrence pour le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles, telles que l'eau ou les pâturages. Dans le même temps, les interventions liées à l'alimentation et à

⁶ Burkina Faso, Haïti, Mali, Nigéria, Somalie, Soudan du Sud et Yémen ; source : WFP global operational response plan 2023, update No. 7.

l'agriculture peuvent constituer des mécanismes efficaces de prévention des conflits, en favorisant la cohésion sociale, en renforçant la résilience des communautés et en défendant ainsi les droits des groupes marginalisés.

38. La promotion des droits civils, économiques et culturels liés à l'alimentation et à l'agriculture est une composante essentielle des efforts visant à ancrer les droits humains, conformément à l'objectif 11 de l'Agenda 2063. En outre, il s'agit d'un outil efficace de cohésion sociale qui permet d'éviter que les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture ne déclenchent des tensions et des conflits sociaux⁷. C'est dans ce contexte que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) aide les États Membres à intégrer les droits de l'homme dans l'élaboration de leurs politiques. Ainsi, en Tunisie, il met en œuvre un projet visant à appuyer la prise en compte des droits des populations migrantes, y compris le droit à l'alimentation, lors de l'élaboration des politiques nationales.

39. Pour parvenir à un développement durable inclusif et à une paix durable, il est également essentiel de faire respecter le droit à la terre de manière équitable. À cet égard, le HCDH et la FAO préconisent la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et fournissent un soutien technique aux États Membres pour leur mise en œuvre. Par exemple, en 2022, la Sierra Leone a adopté deux nouvelles lois sur la sécurité d'occupation des terres qui renforcent les droits des propriétaires ruraux, leur permettant de négocier la valeur de leurs terres avec les investisseurs et d'empêcher qu'elles ne soient louées sans leur consentement explicite. Compte tenu du fossé qui existe entre les hommes et les femmes en matière de propriété foncière, les entités des Nations Unies mettent également en œuvre des initiatives visant à promouvoir la propriété foncière des femmes. Ainsi, le FIDA a lancé une initiative mondiale sur les stratégies porteuses de changement en matière de genre qui vise à renforcer la reconnaissance et la protection des droits fonciers des femmes dans le cadre de projets sélectionnés. L'initiative est mise en œuvre dans sept pays, dont quatre pays d'Afrique.

40. L'usage des terres peut être source de tension en Afrique, en particulier entre les éleveurs, les agriculteurs et les communautés transfrontalières. Les équipes de pays des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix coopèrent avec les autorités nationales et les communautés locales afin que soient appliquées des approches multidimensionnelles fondées sur le développement durable pour tous, qui réduisent le risque d'escalade et favorisent la résolution pacifique des conflits. Par exemple, en Côte d'Ivoire et en Guinée, la FAO met en œuvre un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix consistant à créer 10 microprojets agricoles transfrontaliers et à revitaliser deux marchés transfrontaliers afin d'apaiser les relations entre les communautés pastorales. En Mauritanie, dans une optique de prévention, l'OIT et l'OIM aident les populations transfrontalières à mieux gérer les ressources naturelles et à améliorer les couloirs de transhumance pour réduire le risque de conflit.

41. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies contribuent également à améliorer le secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays d'accueil grâce à des projets à impact rapide et au soutien régulier apporté aux autorités nationales et aux communautés locales. Par exemple, en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a construit un parc à bestiaux et a soutenu le comité des agriculteurs et éleveurs chargé de la gestion des lieux. Depuis 2022, la Mission soutient les associations d'agriculteurs et d'éleveurs de certaines zones de tension en

⁷ Le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation concernant les conflits et le droit à l'alimentation ([A/HRC/52/40](#)) donne un aperçu de la violence qui se manifeste au sein des systèmes alimentaires et propose des recommandations pour y remédier.

leur fournissant du petit matériel agricole et des semis (pour les agriculteurs) ainsi que des médicaments et des vaccins (pour le bétail) afin de favoriser la résolution pacifique des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de l'Ouham-Pendé et de Lim-Pendé.

42. Les entités des Nations Unies au siège encouragent également les interventions dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture afin de promouvoir la paix et la stabilité. Par exemple, en 2022, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a lancé l'initiative « Un stylo contre une arme » dans le cadre d'un projet financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. Cette initiative, qui constitue la contribution du Bureau à la Coalition pour les repas scolaires, vise à libérer et à maximiser le potentiel des programmes d'alimentation scolaire en tant qu'outil de prévention des conflits. Il s'agit notamment d'amplifier leurs effets dans trois domaines : premièrement, pour renforcer la cohésion sociale et l'inclusion, en maximisant les composantes de protection sociale des programmes d'alimentation scolaire afin de promouvoir la redistribution des richesses et de compenser les inégalités, et en renforçant la contribution des programmes à l'égalité des genres ; deuxièmement, pour renforcer la présence de l'État, en utilisant les structures locales déjà en place pour gérer les programmes d'alimentation scolaire, qui impliquent les enseignants et les familles, comme point d'entrée pour la fourniture de services publics dans les zones reculées et marginalisées (voir [A/77/644-S/2022/959](#), par. 42) ; troisièmement, pour prévenir le recrutement d'enfants et soutenir la réinsertion des anciens enfants soldats.

Promouvoir la résilience et la durabilité par l'alimentation et l'agriculture

43. Comme l'a noté le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les changements climatiques ont un impact sur la production, la transformation, le stockage, la distribution et la consommation des denrées alimentaires. Ce phénomène qui a contribué à aggraver la crise alimentaire représente également un risque pour la croissance économique et le développement durable. La croissance de la productivité agricole en Afrique a diminué de 34 % depuis 1961 en raison des changements climatiques et en l'absence de mesures d'adaptation, on s'attend à ce que la poursuite du réchauffement climatique réduise les rendements agricoles et la production de bétail⁸. Par exemple, si les températures mondiales augmentent de 2°C, les rendements du maïs en Afrique de l'Ouest devraient diminuer de 20 % à 40 % par rapport aux rendements enregistrés en 2005. Les estimations indiquent qu'une réduction de la production de poisson dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest du fait de l'acidification des océans pourrait entraîner la perte de 50 % des emplois liés à la pêche dans la région⁹. La fréquence et la gravité des inondations, des sécheresses et d'autres phénomènes météorologiques ont augmenté sur le continent¹⁰, affectant les systèmes alimentaires et augmentant le coût de l'aide d'urgence. En 2022, les pays africains ont reçu plus de 6,8 milliards de dollars d'aide humanitaire dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition¹¹. La seule solution à long terme consiste à renforcer la résilience et à

⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2022).

⁹ Vicky Lam et al, « Climate change impacts on fisheries in West Africa : implications for economic, food and nutritional security », *African Journal of Marine Science*, vol. 34 (mai 2012).

¹⁰ Autorité intergouvernementale pour le développement, FAO, Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine, PAM et Commission européenne, « Unprecedented drought brings threat of starvation to millions in Ethiopia, Kenya, and Somalia », déclaration commune, 9 juin 2022.

¹¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Humanitarian Data Exchange. Disponible à l'adresse <https://data.humdata.org/> (consultée le 23 février 2023).

s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises humanitaires, au lieu de réagir aux crises. C'est aussi financièrement plus rationnel. Pour aider les pays africains à relever ce défi, le système des Nations Unies travaille avec les gouvernements et les communautés à accroître la résilience, à améliorer la conservation des ressources naturelles et à assurer la durabilité.

44. Afin d'accroître la résilience, les entités des Nations Unies fournissent aux États membres des services de renforcement des capacités et appuient les processus de planification et de cartographie pour améliorer la prise de décision. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la FAO et le PAM contribuent à l'élaboration d'une carte des zones à risque de sécheresse, d'inondations, d'infestations parasitaires et d'épidémies en République-Unie de Tanzanie. Cette cartographie devrait permettre de définir un état de référence et d'établir des scénarios potentiels de changements climatiques aux fins de la gestion des risques.

45. Le système des Nations Unies contribue également à renforcer la résilience des communautés locales grâce à des projets d'adaptation et à l'amélioration des infrastructures. Au Kenya, par exemple, un projet financé par le FIDA soutient les efforts visant à trouver des solutions à la sécheresse grâce à l'utilisation de techniques agricoles intelligentes face au climat. En Somalie, la FAO remodèle les digues et améliore les réseaux et canaux d'évacuation des eaux d'irrigation pour prévenir les inondations.

46. En cas de besoin, des interventions d'urgence, y compris sous forme d'assistance en nature, sont menées pour aider les communautés locales dans l'adversité. En Somalie par exemple, la FAO a mené des activités de déstockage du bétail abattu afin de soutenir les populations pastorales. Le FIDA et la Banque mondiale fournissent du fourrage, de l'eau et des médicaments vétérinaires pour aider les éleveurs en Éthiopie.

47. Pour favoriser la préservation de la nature et la durabilité, le système des Nations Unies encourage la mise en commun des meilleures pratiques afin de prévenir la dégradation des terres et de l'environnement. Par exemple, à Cabo Verde, le PNUD travaille à l'inventaire des meilleures pratiques pour lutter contre la désertification. Au Mozambique, la FAO développe un système de paiement pour les services écosystémiques afin de soutenir la conservation des forêts. En République-Unie de Tanzanie, le HCR soutient les efforts du gouvernement pour promouvoir une gestion durable des ressources partagées, protéger les sources et captages d'eau et mettre en place des mesures de contrôle de l'érosion dans les camps et les zones d'accueil de réfugiés ainsi qu'aux alentours de ces lieux.

Un financement durable pour transformer les systèmes alimentaires

48. Tirer parti du potentiel du secteur agricole nécessite de mobiliser des ressources importantes. Selon la Banque africaine de développement (BAfD)¹², le coût total de la transformation agricole dans les zones prioritaires et pour les produits de base essentiels¹³ représente entre 32 et 40 milliards de dollars par an. Pour aider les pays africains à relever ce défi, le système des Nations Unies a adopté un large éventail de mesures allant des mécanismes de financement traditionnels aux initiatives qui tirent parti des données et de la révolution numérique, en passant par les solutions locales.

¹² BAfD, *Feed Africa: Strategy for Agricultural Transformation in Africa 2016–2025*, mai 2016.

¹³ Les produits de base essentiels sont les cultures arbustives (par exemple, le cacao, le café, la noix de cajou et le coton), l'huile, la culture de palme et la pisciculture dans toute l'Afrique ; le blé en Afrique du Nord ; le sorgho, le millet et le bétail dans tout le Sahel ; le riz en Afrique de l'Ouest ; le maïs, le soja, les produits laitiers et la volaille dans la savane guinéenne ; enfin, le manioc dans les zones humides et subhumides.

49. Pour contribuer à atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur agricole et les zones rurales, le FIDA a mis en place un instrument baptisé Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres. Il a mobilisé 93 millions de dollars pour fournir des subventions en espèces, des fournitures d'urgence et des intrants agricoles. En Gambie, des subventions en espèces d'environ 100 à 500 dollars ont été versées aux ménages les plus vulnérables du pays. Pour répondre à la crise alimentaire mondiale actuelle, la Commission économique pour l'Afrique collabore avec la Banque africaine d'import-export, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour réorienter la plateforme ATEX (Africa Trade Exchange) afin d'aider les pays à faire face aux pénuries alimentaires. En réponse à la crise, le FIDA a lancé une campagne dans 22 pays vulnérables, dont 17 se trouvent en Afrique. Il s'agit d'une facilité financière qui soutiendra l'accès au financement pour les micro-, petites et moyennes entreprises, réduira les risques liés à la participation au marché, contribuera à la viabilité financière des plans d'investissement dans les infrastructures à petite échelle et garantira un accès abordable aux intrants agricoles.

50. L'initiative Main dans la main de la FAO, vise à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires en fonction du marché. Dans ce cadre, on utilise des analyses de données avancées pour repérer les territoires où la transformation agricole a le plus de chances de faire reculer la faim et la pauvreté, pour aider les gouvernements nationaux et locaux à établir des plans d'investissement et pour faciliter la coopération avec les donateurs et les partenaires de développement. L'Initiative soutient 60 pays, dont 33 en Afrique.

51. La Plateforme pour la gestion des risques agricoles, mise en place par le FIDA, vise elle aussi à créer des conditions favorables aux investissements dans le secteur agricole. L'objectif est d'apporter un appui technique et un échange de connaissances pour permettre aux pays d'intégrer la gestion des risques dans les politiques, les capacités institutionnelles et les investissements. En renforçant la capacité des gouvernements nationaux et locaux et des agriculteurs de gérer les risques agricoles, la Plateforme accroît l'attrait des investissements agricoles dans les pays en développement. Elle opère actuellement au Burkina Faso, au Cabo Verde, au Cameroun, en Éthiopie, au Libéria, à Madagascar, au Niger, au Sénégal, en Ouganda et en Zambie.

52. Les entités des Nations Unies appuient également les solutions de financement à petite échelle pour les agriculteurs, notamment en encourageant les approches communautaires, en tirant parti des nouvelles technologies et en exploitant de nouvelles sources de financement. Au Mali, par exemple, l'UNESCO soutient une solution financière locale dans laquelle l'épargne collective est utilisée pour fournir des services financiers de base aux femmes et aux jeunes, et le FIDA a lancé un projet visant à attirer les investissements de la diaspora malienne dans des projets d'agriculture rurale. Au Mozambique, la FAO a mis en place un système de bons électroniques pour faciliter l'accès des petits agriculteurs aux intrants agricoles grâce à un réseau de détaillants participant au programme.

53. Afin de garantir la viabilité à long terme des efforts de financement, le système des Nations Unies collabore avec les États Membres pour renforcer les systèmes nationaux de mobilisation des ressources de manière à ce qu'ils soient le moteur de la transformation des systèmes alimentaires. À cet égard, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable aide les pays africains à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés, outil essentiel pour articuler les processus de financement et de planification et surmonter les obstacles au financement des efforts de réalisation des objectifs de développement durable. Le Fonds promeut également des approches de financement innovantes qui passent par l'amélioration

de la fiabilité des investissements dans le développement durable, le renforcement des politiques et des mécanismes pour une coordination multisectorielle efficace et inclusive, et l'appui aux efforts visant à bâtir une nouvelle architecture de financement alimentaire. Au Malawi, par exemple, le Fonds soutient les entreprises agroalimentaires en combinant prêts, capitaux propres et assistance technique. En outre, afin de contribuer à la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques, le Fonds a publié en 2022 deux notes d'information sur le financement mixte, les systèmes alimentaires et l'économie bleue¹⁴.

Mobilisation à l'échelle mondiale

54. S'inspirant du thème sous lequel l'Union africaine a placé l'année 2022, à savoir « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agroalimentaires, la santé et les systèmes de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique », le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ont organisé le cycle de conférences sur l'Afrique de 2022 sur le thème suivant : « Améliorer la résilience en matière de nutrition : accélérer le capital humain et le développement socio-économique de l'Afrique ». Afin de démultiplier les effets de ces conférences, d'en faire un outil de renforcement de la coordination et de la cohérence et de s'en servir comme d'une plateforme de mobilisation à l'échelle du système, le cycle de conférences s'articule autour de quatre sous-thèmes, chacun d'entre eux placé sous l'égide d'une organisation experte du domaine concerné : a) la construction de systèmes alimentaires socio-agricoles résilients en tant que clé de la nutrition (Alliance pour une révolution verte en Afrique) ; b) le renforcement de la résilience des systèmes agricoles grâce au foncier, à la transformation numérique et à l'accès au financement (FAO) ; c) le rôle de la protection sociale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour une plus grande résilience en Afrique (OIT et PAM) ; d) développement du capital humain, climat, énergie et systèmes alimentaires (Agence de développement de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique).

55. À l'ouverture du cycle de conférences, la Vice-Secrétaire générale s'est dite préoccupée par l'augmentation de la faim et de la malnutrition sur le continent et a appelé les entités des Nations Unies et les États Membres à faire fond sur les résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en particulier sur la position commune de l'Union africaine et sur les orientations nationales définies par les pays, afin non seulement d'assurer la sécurité alimentaire, mais aussi de favoriser la croissance économique, la biodiversité, l'égalité des genres et la protection sociale. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'aborder de front la nutrition, la sécurité alimentaire, les conflits, les changements climatiques, les écosystèmes et la santé, tous ces enjeux étant interconnectés. Il a salué l'aide humanitaire apportée par les entités des Nations Unies et leurs partenaires pour atténuer les effets des crises, mais s'est inquiété de la nature systémique du problème. En conséquence, il a souligné la nécessité de poursuivre les changements structurels au moyen d'un soutien technique et financier massif afin de faciliter l'adaptation au climat, l'accès à l'énergie et la résilience sur l'ensemble du continent¹⁵.

¹⁴ Convergence et Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, « Blended finance and the blue economy », note d'information, février 2022 ; et « Blended finance for food systems », note d'information, avril 2022.

¹⁵ Pour plus d'informations, voir le magazine électronique du Cycle de conférences sur l'Afrique de 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://express.adobe.com/page/7fzzFcbZpDVMu/>.

56. Tout au long de l'année 2022, les hauts responsables du système des Nations Unies ont continué à plaider en faveur d'un changement transformateur en Afrique afin de faire reculer la faim et d'assurer l'autosuffisance agricole, conformément au thème décidé pour l'année par l'Union africaine. Ainsi, le 25 mai, à l'occasion de la Journée de l'Afrique, le Secrétaire général a rappelé la promesse faite par l'Organisation des Nations Unies de contribuer à une Afrique prospère et pacifique pour toutes et tous et a appelé les acteurs mondiaux à renforcer la sécurité alimentaire et à mettre la nutrition à la portée de toutes et de tous. En juin, en réponse à la crise alimentaire mondiale déclenchée par la guerre en Ukraine, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la Secrétaire générale de la CNUCED ont lancé un appel conjoint aux États Membres pour qu'ils s'abstiennent d'imposer des restrictions à l'exportation des denrées alimentaires essentielles achetées par les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de denrées alimentaires afin de garantir la réalisation du droit à l'alimentation. En juillet, lors de la sortie du rapport 2022 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, la Vice-Secrétaire générale s'est inquiétée des disparités qui persistent entre les régions, l'Afrique payant le plus lourd tribut pour ce qui est de la faim. En septembre, lors du Forum mondial sur les paysages, la Conseillère spéciale pour l'Afrique a souligné la nécessité de promouvoir l'innovation et de faire jouer les liens entre systèmes énergétiques et alimentaires afin de progresser vers la résilience alimentaire. En octobre, la FAO a organisé, conjointement avec la Commission de l'Union africaine, la BAFD et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, une conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique. En décembre, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA a souligné que plus de 62 % des Africains dépendaient directement des écosystèmes naturels pour l'alimentation, l'eau, l'énergie, la santé et les moyens de subsistance, et a appelé à l'intégration de l'utilisation durable des ressources naturelles dans les stratégies nationales.

III. Coordination des entités du système des Nations Unies entre elles et avec l'Union africaine pour appuyer le développement du continent

57. Au cours de l'année 2022, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses coalitions conjoncturelles et thématiques ont continué d'appuyer le développement et la transformation du continent dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le secrétariat de la Plateforme, composé du Bureau de la coordination des activités de développement, de la CEA et du PNUD, a rationalisé ses pratiques opérationnelles et consolidé ses services administratifs, ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la qualité des services. Le référentiel d'expertise du Centre de connaissances des Nations Unies sur l'Afrique a été finalisé. Il permettra de tenir à jour une liste d'experts travaillant pour le système des Nations Unies dans toute l'Afrique et de fournir un aperçu de l'expertise existante dans le système des Nations Unies pour le développement. En outre, il s'accompagne de réseaux de praticiens pour chacune des coalitions, constituant ainsi une plateforme de collaboration en ligne. Par ailleurs, les travaux menés par la CEA et le FNUAP dans le cadre de la Plateforme pour mettre en place le pôle de connaissances des Nations Unies sur l'Afrique pour la COVID-19 ont été salués lors du Forum du Sommet mondial sur la société de l'information 2022 comme l'un des projets phares dans la catégorie de la coopération internationale et régionale.

58. Des progrès ont également été réalisés dans la structuration de la collaboration entre la Plateforme et la Commission de l'Union africaine. La Plateforme de

collaboration régionale Union africaine-ONU a tenu sa réunion inaugurale le 23 juin et s'est mise d'accord sur six domaines prioritaires qui constitueront la base d'un plan de travail commun : a) changements climatiques ; b) commerce, cadres macroéconomiques, dette et diversification économique, notamment grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine ; c) transformation numérique, données et statistiques ; d) durabilité alimentaire ; e) questions humanitaires ; f) COVID-19 et problèmes transfrontaliers (voir [E/ECA/COE/41/19](#)).

59. Au niveau mondial, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui est dirigée par le Bureau de la Conseillère spéciale, a élaboré une approche globale des questions liées à l'accès à l'énergie et à l'appui que le système des Nations Unies peut apporter aux institutions de l'Union africaine et aux États Membres africains au niveau stratégique. Après qu'il a été décidé de faire de l'énergie un point d'entrée pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (voir [E/AC.51/2022/14](#)), l'Équipe spéciale a structuré son plan de travail 2022 autour de trois groupes de travail axés sur l'énergie et les personnes, l'énergie et la planification et l'énergie et la prospérité, ainsi que de quatre réunions plénières. À la première réunion, tenue en mars, elle a abordé la question de la mobilisation des ressources intérieures comme catalyseur du financement de l'élargissement de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique en Afrique. Lors de la deuxième réunion, qui s'est tenue en juillet, elle s'est concentrée sur l'utilisation de la technologie énergétique pour parvenir à l'accès universel et à une transition juste en Afrique. À la troisième réunion, organisée en octobre, elle a discuté de la planification énergétique et de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en rapport avec la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux opportunités qui s'offrent à l'Afrique. Lors de la quatrième réunion, elle a examiné les progrès accomplis et décidé d'axer ses discussions en 2023 sur les transitions des systèmes alimentaires africains et sur la prise en compte de la durabilité environnementale, du climat, de l'énergie et de l'eau¹⁶.

60. La nouvelle approche de l'Équipe, consistant à approfondir une priorité thématique donnée, s'est avérée fructueuse. Chaque réunion a été l'occasion pour les entités des Nations Unies et leurs partenaires de présenter leurs travaux, de définir des priorités communes et de convenir d'une approche conjointe. La participation régulière de la Commission de l'Union africaine et des représentants des États Membres a permis de s'assurer que l'ordre de priorité décidé par l'Équipe était bien conforme aux intérêts et aux priorités des pays africains. En conséquence, l'Équipe est devenue une instance efficace d'échange et de coordination entre les entités des Nations Unies et leurs partenaires et a contribué à changer le discours mondial sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique sur le continent.

61. En décembre 2022, la sixième conférence annuelle ONU-Union africaine a été tenue à Addis-Abeba. Le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Secrétaire général a appelé à une intensification des efforts conjoints pour faire avancer le programme sur les femmes, la paix et la sécurité et le programme sur les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi que des efforts conjoints pour éliminer la pauvreté et la faim, réduire les inégalités,

¹⁶ Pour plus d'informations sur les discussions de l'Équipe, voir le rapport de synthèse de 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/osaa/reports-and-publications/compendium-un-interdepartmental-task-force-african-affairs-idthaa>.

promouvoir la sécurité alimentaire et énergétique et améliorer la santé et le bien-être de tous les Africains. En ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, le Président et le Secrétaire général se sont dits préoccupés par l'impact de la sécheresse et des conflits sur la situation humanitaire dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, ont appelé au renforcement des capacités à faire face aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et aux questions énergétiques et sont convenus de promouvoir une approche axée sur les résultats et centrée sur l'accès à l'énergie, la sécurité alimentaire, l'action en faveur du climat, le financement du développement et la gouvernance.

IV. Conclusions et recommandations

62. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a marqué un tournant dans l'approche de l'Organisation vis-à-vis de l'alimentation, perçue comme un élément clé de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Plus de 120 pays ont élaboré des documents d'orientation qui offrent une vision politique et une feuille de route pour réaliser la bascule nécessaire vers des systèmes alimentaires plus durables, plus résistants, plus inclusifs et plus sains. Au total, 28 coalitions réunissant des États membres, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont été lancées pour faire progresser les efforts conjoints grâce à différents points d'entrée afin de soutenir ces visions gouvernementales. La position commune africaine, fondée sur la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie et sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, a dressé un tableau clair et complet des défis et des opportunités, des leviers, des moteurs et des facteurs de changement qui permettront de transformer les systèmes alimentaires en Afrique.

63. Cependant, les progrès actuels restent trop lents. Les crises alimentaire, énergétique et financière rappellent cruellement que la transformation des systèmes alimentaires est essentielle pour renforcer la résilience du continent. Les mesures de riposte immédiates, indispensables, ne doivent pas nous distraire de la nécessité à plus long terme de faire basculer les systèmes alimentaires sur une trajectoire plus durable qui traite des causes profondes des inégalités, permette d'éviter les crises à venir et de tirer parti de l'énorme potentiel des systèmes alimentaires du continent. Au cours des huit prochaines années, les besoins alimentaires du continent devraient plus que doubler. Il y a là un risque de vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs qui pourrait réduire la capacité du continent d'assurer la sécurité alimentaire. Toutefois, il peut aussi s'agir d'une chance unique de jeter les bases d'une industrie puissante qui sera au cœur de la transformation économique en Afrique.

64. L'ONU est déterminée à aider l'Union africaine et les pays d'Afrique à tirer parti de cette opportunité. La création du Centre de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été décidée lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires pour appuyer les efforts collectifs visant à traduire dans les faits les engagements pris à cette occasion. Le Centre vise à faciliter l'alignement des visions impulsées par les gouvernements, ce qui aidera les pays à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. La première réunion de bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra du 24 au 26 juillet 2023, sera l'occasion de célébrer les avancées, d'évaluer et de pallier les difficultés rencontrées durant le premier exercice biennal et de renforcer la détermination à accélérer la transformation des systèmes alimentaires aux fins de la durabilité. Dans cette perspective, les gouvernements ont été encouragés à mener des discussions multisectorielles et multipartites afin de permettre un échange efficace, interactif et fructueux centré sur les expériences, les objectifs et les besoins des pays,

sur la base desquels des plans pourront être établis pour la prochaine période biennale. L'action collective et la collaboration des parties prenantes sont cruciales. À cet égard, le Secrétaire général recommande que le Comité du programme et de la coordination :

a) Confirme que les systèmes alimentaires sont un formidable accélérateur des transformations pour l'ensemble des objectifs de développement durable en Afrique ;

b) Encourage les pays à participer à la réunion de bilan du Sommet sur les systèmes alimentaires 2023 en adoptant une approche inclusive qui mette en avant leurs succès, leurs difficultés, leurs priorités et leurs ambitions et qui permette d'orienter les efforts à mener pour améliorer les systèmes alimentaires à l'échelon mondial lors du prochain exercice biennal ;

c) Appuie l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation des systèmes alimentaires en Afrique conformément aux priorités fixées dans la position commune de l'Union africaine, et la convergence des initiatives pertinentes à l'appui des visions nationales et continentales ;

d) Encourage les États Membres et les partenaires à accélérer les efforts collectifs dans le cadre de coalitions telles que la Coalition pour les repas scolaires de manière à tenir les engagements pris lors du Sommet sur les systèmes alimentaires, à l'appui des visions impulsées par les gouvernements énoncées dans les feuilles de route nationales ;

e) Appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts pour transformer les systèmes alimentaires en Afrique.
